

LES VETEMENTS DE SIGNALISATION A HAUTE VISIBILITE



De nombreux agents effectuent régulièrement des travaux sur la voie publique et sont donc exposés à un risque permanent. Il est donc indispensable de les rendre le plus visible possible afin d'éviter tout risque de collision.

Les vêtements de signalisation à haute visibilité permettent ainsi de signaler visuellement la présence de l'utilisateur.

Les situations à risques sur la voie publique se rencontrent lors de travaux : de voirie, d'espace vert, de collecte des ordures ménagères, d'interventions d'urgence,

Mais aussi lors d'accompagnement de groupes d'enfants, de sortie des écoles (traversée de route),.....

L'article 134 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (arrêté du 6 novembre 1992 modifié) stipule : « **Toute personne intervenant à pied sur le domaine routier à l'occasion d'un chantier ou d'un danger temporaire doit revêtir un vêtement de signalisation à haute visibilité, conforme à la norme NF EN471, de classes 2 ou 3...** »

La norme EN 471 définit pour chaque type de vêtements, la largeur et la position des bandes réfléchissantes. Il permet à chaque agent intervenant sur la voie publique d'être constamment visible, par tous les usagers de la route.



Vêtement de signalisation de haute visibilité de classe 2



Vêtement de signalisation de haute visibilité de classe 3



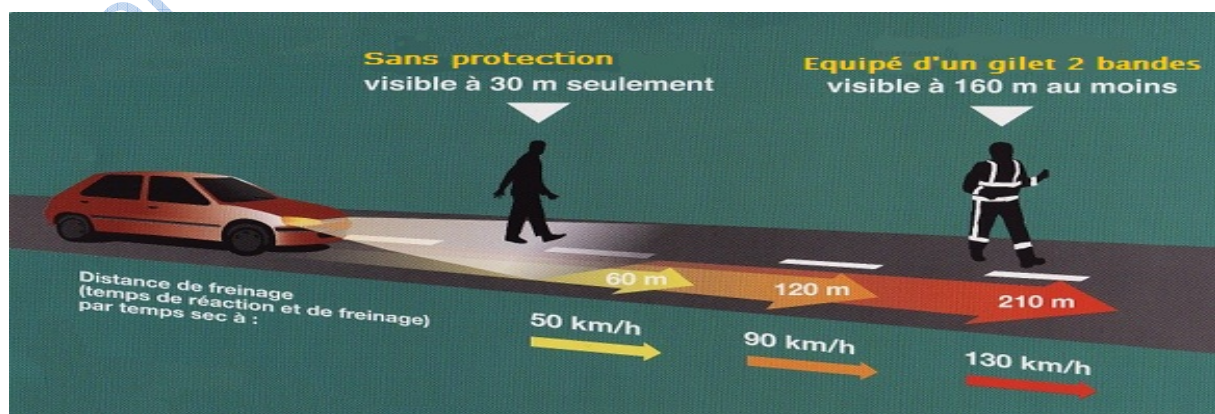
Cet Equipement de Protection Individuelle (EPI) utilise deux matières :

- Fluorescentes, jaune, rouge ou orange-rouge. Elles assurent un bon contraste avec l'environnement le jour et permettant ainsi de rendre l'agent plus visible. Elles réagissent aux ultra-violets de la lumière du jour et sont efficaces du lever du jour à la tombée de la nuit indépendamment des conditions atmosphériques.

- Rétro-réfléchissantes, composées de microbilles, qui renvoient la lumière à la source, en réfléchissant la lumière des phares des véhicules la nuit. La disposition des bandes sur le vêtement est un élément important car elle permet une bonne identification d'un être humain et de pouvoir le différencier d'un objet.

Il est recommandé de porter une tenue de classe 2 par temps normal et de recourir à la classe 3 en cas de mauvaises conditions de visibilité (neige, pluie, nuit, brouillard, pénombre).

Il est nécessaire d'être visible à tout moment sur la voie publique.



Source 3M France